

Tunis 06-05-2023

AVIS AUX ETUDIANTS

Il est porté à la connaissance de tous les étudiant(e)s qu'un imprimé de demande de relecture des copies des épreuves (DS/EX) est mis à leur disposition au site officiel de l'Institut et au service de la scolarité.

Les étudiants concernés doivent remplir minutieusement ce formulaire et le déposer au même service au plus tard 48H après la réception de la copie de l'épreuve (DS/EX) par e-mail.

La directrice

Sabah Mhedhebi Bouguerra

